

**DEL2024_019****Portant sur l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2024

Date d'affichage : 4 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 6

Prénom/Nom/Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Fabrice LEPINTE (Maire)	X			
Xavier ANQUETIN (1 ^{er} adjoint)	X			
François-Régis TARDY (3 ^{ème} adjoint)	X			
Gaël GUADEBOIS (4 ^{ème} adjoint)			X	
Patrick DUEDAL (Conseiller)	X			
Nina DHOOGHE (Conseiller)			X	
Grégoire FLANDIN (Conseiller)	X			
Magali LEMAIRE (Conseiller)	X			
Philippe MANCINI-HEITZELER (Conseiller)		X		
Véronique LEITERER (Conseiller)			X	
Thierry GAUGUET (Conseiller)		X		

A été nommé(e) secrétaire de séance : François-Régis TARDY

Il est proposé au conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Fabrice LEPINTE



Le secrétaire de séance
François-Régis TARDY



DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE GOUSSONVILLE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 17/06/2024

Publication ou notification du : 17/06/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).